

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE
DUNKERQUE

COMMUNE DE WORMHOUT

N°AR2024-034

A R R E T E

Le Maire de la Commune de WORMHOUT,
Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1 et suivants,
Vu la demande de Mr et Mme CHARTRELLE Yohann 2657, route de Bergues à Wormhout afin d'installer une
rôtisserie devant chez eux pour un évènement familial le samedi 8 juin 2024,

A R R E T E :

ARTICLE 1 : Le stationnement sera interdit sur deux emplacements face au 2657, route de Bergues, et ce, le
samedi 8 juin 2024 de 7h à 20h.

ARTICLE 2 : Une signalisation réglementaire temporaire sera mise en place par Mr et Mme CHARTRELLE
afin de prévenir les usagers de la route de Bergues.

La rôtisserie ne devra en aucun cas empiéter sur la voie publique.

Durant son fonctionnement, aucune personne ne devra stationner sur la voie publique.

L'accès à l'arrêt bus devra rester accessible.

ARTICLE 3 : La Gendarmerie est chargée d'assurer l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera publié puis transmis à :

Mr et Mme CHARTRELLE Yohann

Monsieur le Commandant de Gendarmerie de WORMHOUT,

Monsieur le Responsable Arrondissement de Dunkerque,

Monsieur le Lieutenant-Colonel, commandant le groupement de Gendarmerie de LILLE,

Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique du Nord,

Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours du Nord,

Monsieur le Directeur des Transports Départementaux,

Monsieur le Chef du Service Régional des Transports de la D.R.E,

MM. les Présidents des Syndicats de Transports,

MM. les co-Directeurs du C.R.I.C.R de VILLENEUVE D'ASCQ.

Au réseau Arc-en-Ciel et Delgrange Voyages.

Fait à WORMHOUT, le 15/02/2024

Le Maire,

David CALCOEN

Acte rendu exécutoire par

Publication et notification le 15/02/2024

Le Maire,

David CALCOEN



Pour le Maire,

l' Adjoint délégué

Flora DEHONDT



Pour le Maire,

l' Adjoint délégué

Flora DEHONDT